

# Electricité

## Tarifs des Services Industriels de Lutry applicables dès le 1.1.2019

Tous les prix mentionnés sont hors TVA

### Petits consommateurs (puissance de raccordement jusqu'à 30 kVA)

Tarifs	Energie	Réseau
<b>Tarif double Standard (TU double permanent)</b>		
Heures pleines ct/kWh	7.70	9.58
Heures creuses ct/kWh	5.80	8.39
<b>Tarif double Option Chaleur (TC double interruptible)</b> <i>pour les installations de chauffage, boiler, pompe à chaleur</i>		
Heures pleines ct/kWh	7.60	8.18
Heures creuses ct/kWh	6.45	7.79
<b>Tarif simple Option Permanent <sup>(1)</sup> (TU simple permanent)</b> <i>pour les raccordements avec mesure simple tarif</i>		
Heures pleines et heures creuses ct/kWh	7.70	9.58
<b>Tarif simple Option Chaleur (TU simple interruptible) <sup>(1)</sup></b> <i>pour les installations de chauffage, boiler, pompe à chaleur avec mesure simple tarif</i>		
Heures creuses ct/kWh	5.80	8.39

(1) ces options ne sont plus proposées pour les nouvelles installations.

### Grands consommateurs (puissance de raccordement supérieure à 30 kVA)

Tarifs	Energie	Réseau
<b>Puissance A (Puissance double permanent A)</b> <i>utilisation régulière de la puissance (DUP &gt; 3000 h./an)</i>		
Heures pleines ct/kWh	7.25	5.92
Heures creuses ct/kWh	6.65	5.80
Puissance maximale mensuelle Fr./kW/mois		6.30
Option mesure de la courbe de charge <sup>(2)</sup> Fr./mois		30.00
<b>Puissance B (Puissance double permanent B)</b> <i>utilisation occasionnelle de la puissance (DUP ≤ 3000 h./an)</i>		
Heures pleines ct/kWh	7.25	6.53
Heures creuses ct/kWh	6.65	6.29
Puissance maximale mensuelle Fr./kW/mois		5.60
Option mesure de la courbe de charge <sup>(2)</sup> Fr./mois		30.00

(2) cette option est obligatoire pour les consommateurs ayant quitté l'approvisionnement de base et dont l'installation de comptage a été mise en service avant le 1.1.2018

### Remarques concernant tous les tarifs d'électricité :

Heures pleines (HP) : du lundi au dimanche de 6h à 22h.

Heures creuses (HC) : du lundi au dimanche de 22h à 6h.

Pour les installations temporaires (chantiers, manifestations), les prestations de raccordement, pose et relevé de compteur sont facturées en plus des tarifs d'électricité.

Aux tarifs mentionnés ci-dessus viennent s'ajouter pour tous les consommateurs :

- les services-système du réseau de transport (Swissgrid) 0.24 ct/kWh
- les taxes et prestations dues aux collectivités publiques 3.90 ct/kWh

### Détail des taxes et prestations dues aux collectivités publiques

Indemnité communale liée à l'usage du sol	0.70 ct/kWh
Taxe communale pour l'éclairage public*	0.50 ct/kWh
Taxe communale de soutien aux énergies renouvelables*	0.20 ct/kWh
Emolument cantonal lié à la distribution d'électricité	0.02 ct/kWh
Taxe cantonale de soutien aux énergie renouvelables*	0.18 ct/kWh
Supplément fédéral perçu sur le réseau	2.30 ct/kWh

\*taxes non soumises à la TVA

DUP : Durée de l'utilisation de la puissance

**Exemple de calcul** du prix total payé en tarif *standard* en heures pleines :

énergie + réseau + taxes = 7.70 + 9.58 + 0.24 + 3.9 = 21.42 ct/kWh